Nations Unies A/C.3/65/L.3

Assemblée générale

Distr. limitée
4 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Troisième Commission
Point 106 de l'ordre du jour
Contrôle international des drogues

Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique

Note du Secrétariat

Dans sa résolution 2010/21 du 22 juillet 2010, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique

L'Assemblée générale,

Rappelant le paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C, en date du 20 décembre 1991, dans laquelle elle a confié certaines fonctions administratives et financières à la Commission des stupéfiants,

Rappelant également la résolution 52/14 adoptée par la Commission des stupéfiants le 2 décembre 2009[1],

Rappelant en outre le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011[2],

Tenant compte du rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les modifications à apporter au cadre stratégique et leurs conséquences pour l'Office et pour l'affectation des ressources aux différents sous-programmes du programme de travail, sur

[1] *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 8A* (E/2009/28/Add.1), chap. I.
[2] E/CN.7/2009/14-E/CN.15/2009/24.

10-56183 (F) 011010 051010

Merci de recycler

l'établissement du groupe de l'évaluation indépendante et sur la pérennité du Groupe de la planification stratégique de l'Office[3],

Rappelant sa résolution 64/243 en date du 24 décembre 2009, intitulée « Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 », au paragraphe 85 de laquelle elle s'est déclarée préoccupée par la situation financière générale de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et a prié le Secrétaire général de présenter dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 des propositions visant à garantir à l'Office des ressources suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de son mandat,

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les modifications à apporter au cadre stratégique et leurs conséquences pour l'Office et pour l'affectation des ressources aux différents sous-programmes du programme de travail, sur l'établissement du groupe de l'évaluation indépendante et sur la pérennité du Groupe de la planification stratégique de l'Office[3], et se félicite des mesures prises pour concevoir le programme de travail de l'Office selon une approche thématique et régionale;

2. *Note* les gains de productivité attendus de la réorganisation proposée, qui répond, en particulier, aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat, et attend avec intérêt de voir ces gains de productivité pris en compte dans le budget de l'exercice biennal 2012-2013 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

3. *Note également* que la réorganisation n'exigera aucun changement du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et qu'il sera tenu compte de l'approche thématique et régionale dans le projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013;

4. *Note en outre* que la réorganisation proposée contribuera à améliorer les programmes et activités d'assistance technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

5. *Note* que la réorganisation proposée ne diminuera en rien le statut actuel des activités promues par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

6. *Rappelle* que, dans sa résolution 52/14 du 2 décembre 2009[1], la Commission des stupéfiants a décidé que le projet de budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011 devrait prévoir des montants suffisants pour la mise en place d'un groupe de l'évaluation pérenne, efficace et fonctionnellement indépendant, et prie instamment le Secrétariat de faire appliquer promptement cette décision et de commencer par le rétablissement du groupe de l'évaluation indépendante sans plus tarder;

7. *Prie* le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de garantir la pérennité du Groupe de la planification stratégique, eu égard aux importantes fonctions que celui-ci assume;

---

[3] E/CN.7/2010/13-E/CN.15/2010/13.

8. *Note* que le rétablissement du poste de chef du Service de l'analyse des politiques et de la recherche à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à la classe D-1, ne devrait être envisagé qu'une fois qu'un financement suffisant aura été obtenu pour le groupe de l'évaluation indépendante et le Groupe de la planification stratégique;

9. *Prend acte*, compte tenu de ce qui précède, de la réorganisation de la Division des traités et de la Division des opérations de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'encourage en tant qu'étape importante dans le processus d'amélioration constante de l'Office[4];

10. *Souligne* la nécessité de fournir une assistance juridique dans les domaines du contrôle des drogues et de la prévention du crime et de la lier à l'action du Service de la programmation intégrée et du contrôle de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

11. *Note avec préoccupation* la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

12. *Prie instamment* le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de faire en sorte que l'Office soumette au Secrétaire général un projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 qui tienne dûment compte des besoins financiers de l'Office;

13. *Demande* au Secrétaire général d'accorder l'attention voulue, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, aux ressources nécessaires à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour que celui-ci puisse s'acquitter des tâches qui lui sont confiées, compte tenu de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue[5], et de s'intéresser tout particulièrement aux domaines pour lesquels les ressources sont insuffisantes;

14. *Demande* au Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de faire rapport à la Commission des stupéfiants à sa cinquante-quatrième session sur la réorganisation de la Division des traités et de la Division des opérations.

---

[4] E/CN.7/2010/13-E/CN.15/2010/13, par. 1 à 3 et 35.

[5] A/64/92-E/2009/98, sect. II.A.